

Initiatives en développement durable à l'INRS

Concours 2024

Contexte

En cohérence avec le plan stratégique, le programme scientifique institutionnel et la politique de développement durable (DD) de l'INRS, le comité institutionnel de développement durable propose dans son plan d'action plusieurs activités visant à augmenter la responsabilité et le leadership en DD de sa communauté. L'une de ces activités est un concours d'initiatives en DD.

Thématique : Recherche responsable

Ce troisième appel à projets se fera sur le thème de la « Recherche responsable ». Face à l'urgence climatique, la crise de la biodiversité et les instabilités sociales et économiques que nous vivons actuellement, il est important d'évaluer tout un chacun les répercussions de nos activités et d'adapter nos pratiques chez soi ainsi qu'au travail afin de minimiser notre empreinte sur l'environnement et la société. Faire de la recherche responsable, c'est prendre en compte le développement durable et ses trois piliers, ou encore les Objectifs de développement durable (ODD), dans les objectifs et les méthodes¹ de sa recherche et adopter des pratiques socio-éco-responsables (c'est-à-dire des comportements respectueux des personnes et de l'environnement à long terme).

Il existe plusieurs types d'initiatives qui pourraient cadrer avec la thématique. Voici une liste non exhaustive d'exemples :

- Un projet qui permettrait de réduire ou de valoriser l'utilisation de plastiques, de produits chimiques et autres consommables en laboratoire;

¹ Comité intersectoriel étudiant des FRQ. (2023). *L'écoresponsabilité en recherche : constats, solutions et impacts*. Repéré au https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2023/07/rapport_eco_cie_vf.pdf.

- Un projet qui viserait à réduire la consommation énergétique (débrancher ou bien choisir ses appareils, etc.) ou la consommation d'eau en laboratoire, ou à les mesurer;
- Un projet qui viserait à rendre plus inclusif votre laboratoire ou équipe de recherche (accessibilité universelle, sentiment d'inclusion, bien-être des individus);
- Une initiative pour améliorer la santé et la sécurité en milieu de travail et d'études;
- Une initiative visant à rendre les déplacements professionnels ou la tenue de rencontres ou de congrès plus durables;
- Un projet qui s'attarderait à la façon dont votre équipe s'approvisionne ou qui permettrait la réutilisation ou le partage de matériel/équipement à l'interne;
- Une démarche de sensibilisation aux bonnes pratiques en gestion et sécurité des données, ou encore en éthique de la recherche;
- Un projet qui intégrerait la mobilisation des savoirs (académiques, autochtones, expérientiels, ancestraux) pour mieux répondre aux enjeux DD de l'INRS;
- Un projet de sensibilisation des équipes de recherche aux répercussions sociales et environnementales de leurs activités de recherche.

Les objectifs spécifiques de ce concours sont de :

- Mobiliser la communauté universitaire dans son ensemble pour trouver des solutions locales à des enjeux locaux;
- Mettre en œuvre la solution trouvée dans un projet pilote;
- Envisager l'extension de l'initiative au-delà d'un pilote et proposer un plan de pérennisation cette initiative.

Critères

Les projets seront évalués par le comité de sélection selon les critères et la pondération qui suivent :

- Qualité du projet [20 points]
Le projet définit bien la problématique, s'appuie sur la recherche, repose sur un protocole solide de réalisation et a une approche réaliste qui lui permettra le faire dans le temps proposé.
- Faisabilité des actions et du montage financier proposés [25 points]
Le projet propose une approche réaliste tenant compte du contexte et des moyens financiers disponibles. Le projet doit obtenir l'approbation du ou de la gestionnaire de centre pour confirmer la faisabilité du projet en rapport aux infrastructures du centre.
- Impacts de la solution proposée [30 points]

Le projet permettra de sensibiliser à ou de réduire l'empreinte environnement et/ou sociale de la recherche à l'INRS.

- Lien avec les [Objectifs de développement durable de l'ONU \(ODD\)](#) [10 points]

Le projet démontre un apport clair à des cibles de plus d'un des objectifs de l'Agenda 2030 de l'ONU.

- Appuis, partenariats et engagements [15 points]

Le projet reçoit l'appui ou la collaboration de diverses parties prenantes qui s'engagent à contribuer au pilote, à son extension ou à sa pérennisation par des actions, des moyens financiers ou autres. La combinaison avec d'autres sources de financement (appels à projets municipaux, provinciaux, ou d'une tierce organisation, p. ex.) est un atout.

Admissibilité

L'ensemble de la communauté INRS est admissible (au moins un.e étudiant.e doit faire partie de l'équipe du projet), notamment :

- Des groupes d'étudiant.e.s ou des associations étudiantes;
- Des laboratoires ou des groupes de recherche;
- Des équipes ou comités formés de professeur.e.s, de membres du personnel, et/ou d'étudiant.e.s.

Calendrier

30 octobre 2023 — Lancement du concours

26 janvier 2024 — Réception des dossiers

Février 2024 — Évaluation des dossiers

1^{er} mars 2024 — Annonce des résultats

1^{er} juin 2025 – Remise du rapport de suivi

Durée du projet : 1^{er} mars 2024 au 30 avril 2025

Attribution du financement

Des projets de toute taille sont acceptés, qu'ils soient de petite ou de grande envergure, et le budget demandé pour un projet peut aller jusqu'à 10 000 \$.

Le budget total disponible pour le concours est de 15 000 \$. Le nombre de projets financés dépendra de la qualité et de l'ampleur des projets soumis.

Un financement complémentaire provenant de contributions de partenaires internes ou externes peut être ajouté au montage financier.

Contenu des propositions

Exigences

Les demandes sont idéalement rédigées en Word, Arial 11, à interligne simple, avec des marges de 2 cm. Chaque section respecte le nombre de pages demandé. La demande devra être soumise en français. Toute proposition ne respectant pas ces exigences sera automatiquement rejetée.

Page titre

- Titre du projet
- Responsable du projet
- Membres de l'équipe

L'équipe doit comporter au moins une ou un étudiant.e de l'INRS.

Section 1 : Description

(maximum 4 pages)

Cette section décrit la problématique visée par le projet et précise bien la nature du projet proposé, la façon dont celui-ci contribue à des collectivités plus durables, et la façon dont sera opérationnalisé le projet.

Section 2 : Méthodologie

(maximum 4 pages)

Cette section comprend une description des approches ou des protocoles qui seront mis en œuvre lors du projet, un échéancier, une description des dépenses prévues et un budget détaillé. Le rôle et la capacité des membres de l'équipe à mener à bien le projet sont mis en évidence. Les groupes ou personnes dont la collaboration est nécessaire au projet (direction de laboratoire hôte, professeur.e, gestionnaire de centre, organisme, etc.) doivent confirmer dans une lettre leur soutien ou leur participation au projet (en annexe). Tout appui financier de partenaires doit être inclus au budget et être accompagné d'une lettre de confirmation (en annexe). Si le programme de financement auquel vous souhaitez appliquer n'est pas encore ouvert ou que les résultats ne sont pas encore connus, merci d'ajouter un lien vers ledit appel à projets dans le budget.

Section 3 : Retombées du projet

(maximum 2 pages)

Cette section présente les retombées prévues du projet ainsi qu'une façon rigoureuse de les évaluer (indicateurs de suivi ou de réussite). S'il s'agit d'un projet pilote, les retombées d'une éventuelle mise à l'échelle sont précisées. Une stratégie plausible et des engagements des parties prenantes qui permettront la pérennisation du projet sont présentés. Les engagements sont confirmés par des lettres jointes en annexe.

Annexes

Les lettres d'appui sont regroupées en annexe.

Réception des demandes

Les projets complets présentés en un seul PDF doivent être soumis à developpement.durable@inrs.ca au plus tard le 26 janvier 2024 à midi, heure de l'Est, faute de quoi ils seront automatiquement rejetés.

Comité d'évaluation

C'est un sous-comité issu du Comité institutionnel de développement durable qui se chargera d'évaluer les projets proposés.

Bilan

Les récipiendaires du financement devront soumettre un court rapport de suivi un an après la réception des fonds en utilisant les indicateurs identifiés dans la section 3 de leur demande. Des photos peuvent être jointes au rapport.

Communications des résultats

Le Service des communications et des affaires publiques de l'INRS publiera une ou plusieurs actualités sur les projets choisis. Plus de détails ou des photographies pourraient vous être demandés.